

Le Certificat de Pratique pénale

Formation diplômante



DESCRIPTION

LA PHILOSOPHIE DU CERTIFICAT

La pratique pénale, aussi enthousiasmante qu'elle est exigeante, nous oblige à un mélange subtil de savoir, de savoir-faire et de savoir être.

Confrontés au constat d'une pratique trop rarement enseignée, aimant profondément la défense pénale, rompus à cette pratique ainsi qu'à son enseignement, accompagnés d'universitaires maîtrisant parfaitement cette matière, nous avons créé une entité entièrement dédiée à l'enseignement d'une véritable pratique pénale.

Le nom de cet organisme de formation renvoie, très volontairement, à la forme de compagnonnage dans laquelle est conçu et pensé un enseignement aux multiples visages parmi lesquels nous avons imaginé, en partenariat avec l'Institut de sciences pénale et de criminologie de la Faculté de droit et de science politique d'Aix-Marseille Université, le certificat de pratique pénale, certificat universitaire unique en son genre au niveau national.

Parce que d'un côté ou de l'autre de la barre pénale, plus peut-être que dans tout autre domaine, l'erreur ou l'imprudence à laquelle est exposé l'avocat peut avoir des conséquences lourdes, le certificat de pratique pénale sanctionne un enseignement qui répond à l'exigence technique autant qu'à l'exigence éthique de la pratique pénale.

Conduisant les participants vers un haut degré de maîtrise, tant en ce qui concerne les règles de procédure et les règles de fond qu'en ce qui concerne les techniques probatoires et les choix stratégiques offerts à l'avocat, cet enseignement est conçu en dix journées orientées sur des thèmes résolument pratiques couvrant toutes les phases de l'enquête et du procès jusqu'à l'exécution des peines.

Le contenu complet de cette formation a fait, en 2022, en 2023 et en 2024, l'objet d'une homologation par le Conseil National des Barreaux.

Date : janvier à juin 2026

Durée de la formation :
10 journées de formation (60h)
9h - 12h
14H - 17h

Public : Avocats, élèves-avocats et étudiants en Master de Droit

Prérequis : Disposer des connaissances élémentaires en droit pénal et procédure pénale

Type de formation : Présentiel et à distance

Lieu de Formation :
Faculté de Droit d'AIX-EN-PROVENCE
3 avenue Robert Schuman
13100 AIX-EN-PROVENCE

Inscription et tarifs :
Inscription préalable auprès de L'Atelier de Pratique pénale
Conditions tarifaires décrites ci-après



INSCRIPTIONS : contact@atelier-pratique-penale.fr

Le Certificat de Pratique pénale

Formation diplômante

Conditions d'admission et d'inscription

L'accès au Certificat d'études supérieures universitaire de pratique pénale est ouvert aux professionnels en formation continue et aux étudiants détenteur d'une Licence en droit.

L'admission au Certificat de pratique pénale est conditionnée à l'inscription préalable auprès de l'Atelier de pratique pénale.

- Les inscriptions à la session 2026 du Certificat de pratique pénale seront ouvertes à compter du 1er octobre 2025.
- Les candidatures doivent être adressées à l'Atelier de Pratique Pénale : contact@atelier-pratique-penale.fr ou réalisées via le site internet : <https://www.atelier-pratique-penale.fr/fr/certificat-pratique-penal/inscriptions>
- Les candidats retenus doivent ensuite s'inscrire auprès des services concernés, selon qu'ils relèvent du régime de la formation initiale (étudiants de Master et de l'IEJ) ou de la formation continue (avocats et élèves-avocats).
- Pour tout renseignement concernant les inscriptions : celine.agresta@univ-amu.fr



Conditions d'examen

Le Certificat de Pratique pénale valide le suivi des 60 heures de formation dispensées par l'Atelier de pratique pénale et la réussite des épreuves de fin de session, lesquelles ont lieu au mois de mai ou juin. Outre l'évaluation continue lors des sessions de formation, les épreuves ont été conçues pour attester de la maîtrise de la pratique pénale :

- L'Ethique professionnelle fait l'objet d'un oral, portant sur la place de l'éthique dans la défense pénale (40 min de préparation, 10 min d'exposé et 10 min de discussion / Coefficient 1) ;
- Les outils de la procédure pénale fait l'objet d'un écrit, portant sur les procédures spécifiques, sous forme de cas pratique (Ecrit de 2h / Coefficient 1) ;
- La pratique de la procédure pénale fait l'objet d'un mémoire, résolument pratique puisqu'il s'agit, à partir d'un dossier pénal, d'en relever les nullités et d'élaborer une stratégie de défense, en expliquant les choix effectués (Sujet remis un mois au préalable / Coefficient 1) .

Conditions tarifaires

Les avocats ont la possibilité de solliciter la prise en charge des frais d'inscription auprès du FIFPL, selon les critères définis par celui-ci.

	Frais d'inscription Atelier	Frais d'inscription diplôme	Autres Frais universitaire	Total
Avocats	1 400	400	69	1 869
Elèves-Avocats/ Étudiants	1 000	400	34	1 434



INSCRIPTIONS : contact@atelier-pratique-penale.fr

Le Certificat de Pratique pénale

Formation diplômante

Objectifs pédagogiques

Riche des observations et suggestions recueillies auprès des cinq premières promotions, l'Atelier de Pratique Pénale propose dès janvier 2026 un programme articulé autour de trois modules abordant les savoir-être et savoir-faire indispensables à l'exercice d'une défense pénale riche de son humanisme, de sa technicité, de sa rigueur juridique et de sa capacité de résistance.

Le module 1 (3 journées) abordera, à la lumière de la pratique pénale, les fondamentaux, au travers de ce qui soutient de manière essentielle la pratique professionnelle de l'avocat: les mots, l'éthique et la déontologie, le droit et la loi.

Le module 2 (3 journées) abordera la discussion de la preuve, enjeu majeur de l'exercice de la défense pénale. L'objectif de ce module est de donner les outils techniques et pratiques pour permettre à l'avocat d'appréhender tout ce qui fait preuve en procédure pénale: comprendre l'élément de preuve pour mieux savoir le discuter voire le solliciter, acquérir des réflexes et des techniques critiques sur les éléments de preuve apportés par l'accusation, être capable d'interventions en cours de procédure sur ces questions.

Le module 3 (3 journées) est consacré à l'audience, temps ultime et singulier de la défense. C'est dans cette unité de lieu et de temps d'où s'énoncera une vérité judiciaire que se cristallisent les discussions sur la preuve et/ou sur la peine: elles nourriront l'intime conviction du juge. L'audience pénale s'anticipe, se prépare; elle nécessite d'élaborer une stratégie, d'oser l'investir et y prendre notre place dès le début des débats, de savoir l'habiter, et bien sûr d'en maîtriser les suites.



Une dixième journée viendra conclure l'ensemble de ces acquis à la façon du Petit Prince de Saint-Exupéry: Dessine-moi un avocat pénaliste...

Liste des intervenants

Me Christophe BASS, Avocat au Barreau de Marseille

Me Jean BOUDOT, Avocat au Barreau de Marseille

Me Bruno REBSTOCK, Avocat au Barreau d'Aix-en-Provence

Me le Président Mickaël-Luc HUMBERT, Président de la cour d'assises de Paris

Me Fabrice GILETTA, Ancien Bâtonnier et Avocat au Barreau de Marseille

Me Patrice REVIRON, Avocat au Barreau de Marseille

M. le Président Fabrice CASTOLDI, président de chambre de la cour d'appel d'Aix-en-Provence

M. le Doyen Jean-Baptiste PERRIER, Doyen de la Faculté de Droit et de Science politique Aix-Marseille Université

M. le Professeur Philippe BONFILS, professeur de Droit à la Faculté de Droit et de Science politique Aix-Marseille Université

Me Elsa LOIZZO, Avocat au Barreau de Marseille

Mme le Professeur Marie-Dominique PIERCECCHI, professeur agrégé en médecine légale auprès de l'APHM

M. Philippe ESPERANÇA, Expert criminalistique agréé près la Cour de cassation en

Me Sondra TABARKI, Avocat au Barreau de Marseille

Me Aurélia GRIGNON, Avocat au Barreau de Paris

Me Capucine LANTA DE BERARD, Avocat au Barreau de Paris

M. Fabrice NAUDE, juge d'instruction

Me Denis FAYOLLE, Avocat au Barreau de Marseille

Me Céline CARRU, Avocat au Barreau de Marseille

Mme Frédérique IRAGNES, juge de l'application des peines au Tribunal judiciaire de Marseille



INSCRIPTIONS : contact@atelier-pratique-penale.fr

SAS l'Atelier de Pratique Pénale | Président : Me Jean BOUDOT

www.atelier-de-pratique-penale.fr | 06.62.48.45.37

Le Certificat de Pratique pénale

Formation diplômante



PROGRAMME DÉTAILLÉ

Le programme proposé par l'Atelier de Pratique Pénale est présenté sous forme de cycle de formation à destination des avocats, des élèves-avocats et des étudiants de Master, traitant méthodiquement des situations et questions auxquelles se trouvent confrontés les avocats pratiquant la barre pénale, et ci-après détaillé.

Les 60 heures de leçons pratiques ainsi proposées dix thèmes en dix journées sont validées par un Certificat de Pratique Pénale délivré par la Faculté de droit d'Aix-Marseille Université.

Sur les dix journées de formation, certaines demi-journées porteront sur des programmes spécifiques réservés pour les uns aux avocats, inscrits dans le parcours perfectionnement, et pour les autres aux étudiants et élèves-avocats, inscrits dans le parcours initiation, de façon à adapter la difficulté des exercices pratiques proposés aux prérequis de chacun.

MODULE 1 : LES FONDAMENTAUX

Jour 1 : Les mots - 10 janvier 2026

Me Christophe BASS

Matin

Après-midi

Accueil : présentation du CPP

(Me Christophe BASS, Me Jean BOUDOT et Me Bruno REBSTOCK)

De l'importance des mots

(Me Christophe BASS)

Du travail d'écriture

(Me Christophe BASS)

Matière première et outil à la fois, les mots sont à l'avocat ce que les pierres furent aux premiers bâtisseurs: mal choisis ou inadaptés ils fragilisent l'édifice de la défense. Illustrée par de nombreux exemples pratiques pour choisir efficacement nos mots, cette demi-journée nous fait cheminer dans une exploration de leur sens et de leur musique.

Exigence de clarté, exigence de rigueur, souci d'être lu et compris, empreinte du style, nous abordons ici les difficultés propres à la confection de l'écrit judiciaire dans ses différentes formes (courriers, requêtes, conclusions,...) et nous terminons par une réflexion en profondeur sur la stratégie consistant à laisser ou non une trace écrite de notre argumentation (procéduralement ou sur le fond) : quand, pourquoi, comment ?

INSCRIPTIONS : contact@atelier-pratique-penale.fr



Le Certificat de Pratique pénale

Formation diplômante



Jour 2 : L'éthique - 17 janvier 2026

Me Bruno REBSTOCK et M. le Président Fabrice CASTOLDI

Matin

Avocat pénaliste, un savoir être

(Me Bruno REBSTOCK)

Les dangers inhérents à la pratique pénale, le rapport aux autres, à soi, à la vérité. Auxiliaire de justice et mandataire du justiciable, quel juste positionnement ?

Ethique et déontologie : quelles nuances, quelle plus-value ? Une contrainte ou une force ?

Après-midi

Ethiques croisées avocats-magistrats

(Me Bruno REBSTOCK et M. le Président Fabrice CASTOLDI)

Se respecter, se faire respecter, entre estime et défiance, causes/remèdes, la juste distance, la foi du palais, le off, l'outil déontologique dans la gestion des incidents.

Jour 3 : Le droit et la loi - 24 janvier 2026

M. le Doyen Jean-Baptiste PERRIER, Me Jean BOUDOT et Me Bruno REBSTOCK

Matin

La critique de la légalité du procès

(M. le Doyen Jean-Baptiste PERRIER et Me Bruno REBSTOCK)

Les nullités

Déetecter une nullité, les clefs de lecture procédurale d'un dossier. Effets, portée, limites, opportunité. Quel contradictoire ? L'anticipation des recours (suivi d'un exercice pratique)

QPC, question préjudiciale, conclusions
d'inconventionnalité

Après-midi

Droit pénal spécial

De l'importance d'un travail spécifique sur les termes de la loi

(Me Jean BOUDOT)

Comment exploiter un texte de loi, règles d'interprétation et exemples d'utilisation des travaux préparatoires des lois (sur la base d'exemples concrets : loi FAUCHON, harcèlement moral et harcèlement sexuel, violences sexuelles et notion de contrainte).

Quand, comment ?

INSCRIPTIONS : contact@atelier-pratique-penale.fr

SAS l'Atelier de Pratique Pénale | Président : Me Jean BOUDOT
www.atelier-de-pratique-penale.fr | 06.62.48.45.37



Le Certificat de Pratique pénale

Formation diplômante

MODULE 2 : LA DISCUSSION DE LA PREUVE



Jour 4 : Discuter les techniques d'enquête - 31 janvier 2026

Me Patrice REVIRON et un enquêteur

Matin

Après-midi

L'ADN

(Me Patrice REVIRON)

Téléphones, micros et balises

(Me Patrice REVIRON et un enquêteur)

L'ADN n'est pas une preuve incontestable : plonger au cœur de l'infiniment petit avec l'un des plus grands spécialistes de cette question au niveau national, pour devenir capable d'avoir un regard critique sur cet élément de preuve, d'en avoir la maîtrise technique et scientifique, afin de savoir discuter utilement les expertises rendues en la matière.

La téléphonie, les fadets, les écoutes et captations, les sonorisations, les géolocalisations : éléments de preuves redoutables qui offrent pourtant de véritables espaces de discussions pour qui les maîtrise techniquement. Savoir lire une fadet, connaître le fonctionnement technique d'une balise téléphonique pour apprécier la valeur probatoire du bornage réalisé, avoir les bons réflexes confrontés à des écoutes, sonorisations et géolocalisations : il n'est pas d'élément de preuve qui ne puisse être confronté à une approche critique technique.

Jour 5 : Comprendre les expertises - 7 mars 2026

Me Christophe BASS, Me Elsa LOIZZO et Mme Marie-Dominique PIERCECCHI, Me Patrice REVIRON et M. Philippe ESPERANÇA

Matin

Après-midi

L'expertise pénale

(Me Christophe BASS, Me Elsa LOIZZO et Mme Marie-Dominique PIERCECCHI)

La scène de crime et les traces de sang

(Me Patrice REVIRON et M. Philippe ESPERANÇA)

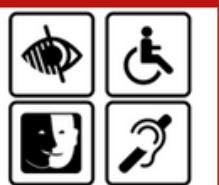
L'expertise pénale doit être un temps de mobilisation fort de la défense : influer sur les questions posées, savoir discuter les conclusions des experts et choisir stratégiquement le moyen de le faire.

FOCUS : comprendre les enjeux d'une expertise médico-légale sur le vivant et sur le mort.

Seront également abordées les expertises complexes dans des domaines méconnus (accidents collectifs d'ampleur, santé publique,...).

Comprendre une scène de crime et son approche policière et technique, être capable de lire et de discuter une expertise en morphoanalyse de traces de sang, sont d'autant plus essentiels à la défense que les technologies évoluent et qu'apparaissent aujourd'hui en procédure les modélisations en réalité virtuelle des scènes de crimes, et la capacité bientôt de s'y mouvoir virtuellement. L'expert Philippe ESPERANÇA, un des meilleurs spécialistes européens sur ces questions et des sciences forensiques, donnera les clefs de compréhension et de discussion nécessaires sur ces sujets.

INSCRIPTIONS : contact@atelier-pratique-penale.fr



Le Certificat de Pratique pénale

Formation diplômante



Jour 6 : Intervenir dans le recueil des preuves - 14 mars 2026

M. le Bâtonnier Fabrice GILETTA, Me Sondra TABARKI et un expert psychiatre

Matin

La discussion sur les faits

(M. le Bâtonnier Fabrice GILETTA, Me Sondra TABARKI)

Les stratégies de défense en matière de demandes d'investigations, et leurs cadres procéduraux.

La préparation par l'avocat des actes sur le fond auxquels son mandant participe personnellement (reconstitutions, confrontations, interrogatoires ou auditions,...)

Après-midi

La discussion sur les personnalités

(M. le Bâtonnier Fabrice GILETTA, Me Sondra TABARKI et un expert psychiatre)

Focus sur les actes relatifs à la personnalité du mis en cause ou de la partie plaignante : expertises psychologiques et psychiatriques, leurs atouts et leurs limites.

MODULE 3 : L'AUDIENCE PENALE

Jour 7 : L'audience correctionnelle - 21 mars 2026

Me Jean BOUDOT, Me Aurélia GRIGNON, Me Capucine LANTA DE BERARD et M. le Président Fabrice NAUDE

Matin

Le procès correctionnel

(Me Jean BOUDOT, Me Capucine LANTA DE BERARD et M. le Président Fabrice NAUDE)

Faire de l'audience correctionnelle le temps essentiel de la discussion probatoire pour la défense et pas seulement le temps de l'interrogatoire du prévenu et de la plaidoirie.

Les stratégies d'audience, les écritures in limine litis : nullité et demandes de supplément d'information (quand ? pourquoi ?), savoir occuper l'audience, citations de témoins et expertises privées, la gestion du contradictoire avant et pendant le procès, la gestion de l'incident.

Accompagner une partie civile: quelle juste place, quel rapport à la vérité ?

Après-midi

Apprendre à préparer ses questions et à les poser

(Me Jean BOUDOT, Me Aurélia GRIGNON et M. le Président Fabrice NAUDE)

Questionner l'enquêteur, questionner le témoin, questionner la partie adverse, questionner son propre client, questionner les experts,...

Savoir identifier l'interlocuteur et l'objectif de la question. Les apports précieux du cross-examination à l'anglo-saxonne.

FOCUS : savoir questionner un témoignage



INSCRIPTIONS : contact@atelier-pratique-penale.fr

Le Certificat de Pratique pénale

Formation diplômante

Jour 8 : L'audience criminelle - 25 avril 2026

Me Jean BOUDOT, Me Denis FAYOLLE, Me Bruno REBSTOCK et M. Mickaël-Luc HUMBERT, président de la cour d'assises de PARIS



Matin

Le procès criminel

(Me Denis FAYOLLE, Me Bruno REBSTOCK et M. Mickaël-Luc HUMBERT)

L'avant procès: approche de la singularité de l'audience criminelle dans sa phase préparatoire (réunion préparatoire, pouvoirs du Président, choix des témoins, d'experts, demande de supplément d'information,...).

Le procès et les débats: la récusation des jurés, les interventions spontanées, savoir prendre la parole quand elle ne nous est pas donnée, savoir saisir et maîtriser les moments d'audience qui peuvent faire tout basculer. Les tensions et incidents (demandes de donné acte, conclusions,...).

Le verdict et ses règles (questions, votes,...) et l'audience civile.

Après-midi

Technique(s) de plaidoirie

(Me Jean BOUDOT, Me Denis FAYOLLE et M. Mickaël-Luc HUMBERT)

La rhétorique offre des outils d'importance majeure pour construire et porter correctement son propos d'audience: soigner son éthos, savoir commencer et finir, identifier avec justesse le désaccord, savoir identifier puis choisir les arguments pertinents, les adapter, les ordonner, les circonstancer, savoir leur donner un effet de présence, savoir invoquer avec justesse les émotions, maîtriser les figures argumentatives pour mieux les utiliser,... ou mieux démasquer l'argument frauduleux.

Matin

Les peines prononcées

(Me Céline CARRU, un professeur d'université et Mme Frédérique IRAGNES)

L'anticipation des possibles: les peines incapacitantes, les peines aménageables, savoir évaluer, anticiper. Contre-proposer ?

Les confiscations : domaine, mise en œuvre et moyens de contestation utiles.

Les dernières actualités législatives/jurisprudentielles.

Après-midi

Les peines aménagées

(Me Céline CARRU, un professeur d'université et Mme Frédérique IRAGNES)

Savoir décrypter une situation pénale (lire une fiche pénale, un casier judiciaire, état de récidive légale, confusion des peines,...).

La pratique de l'application des peines: milieu fermé et milieu ouvert. Le choix d'un aménagement, rédaction et soutien de la requête, savoir documenter une requête, cohérence du projet, collaborer avec les SPIP.

INSCRIPTIONS : contact@atelier-pratique-penale.fr



Le Certificat de Pratique pénale

Formation diplômante



Jour 10 : Dessine-moi un avocat pénaliste... - 6 juin 2026

Me Christophe BASS, Me Jean BOUDOT, Me Bruno REBSTOCK et M. Le Professeur Philippe BONFILS

Pour une défense pénale efficace, audacieuse, inventive, résistante, respectueuse, exigeante, rigoureuse, indépendante, empathique,...

L'Atelier de Pratique pénale, c'est aussi ...

Imaginées par l'Atelier de Pratique Pénale et coorganisées avec nos écoles (l'EDARA, l'EDASE, l'EFB et l'EFACS à ce jour), les **Journées des pénalistes** ont pour objectif d'offrir des formations à visée très pratique à nos confrères – et en particulier nos jeunes confrères, auxquels nous souhaitons offrir la formation que nous donnons à nos collaborateurs dans nos cabinets spécialisés en matière pénale.

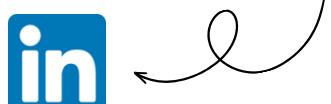
Ces journées sont conçues sous une forme particulière : elles consistent à faire échanger entre eux des pénalistes de barreaux différents sur un thème choisi et décomposé en sous-thèmes. Chaque sous-thème est traité par un intervenant durant une vingtaine de minutes, de manière pratique, technique et documentée, avant que ne s'engage ensuite un dialogue libre entre l'ensemble des intervenants sur le sujet qui vient d'être traité, sous forme de « table ronde ». Nuances, précisions, contradictions, ces échanges entre spécialistes sont d'une très grande richesse et toujours très appréciés des confrères présents, auxquels nous nous attachons régulièrement à donner la parole.

Les journées sont bien sûr des temps forts de formation, mais elles sont aussi des temps de partage entre ceux qui, pratiquant la défense pénale, seraient occasionnellement, en savent assurément la beauté, mais aussi toute la dureté.

Toutes les informations relatives à la Journée des pénalistes sont disponibles sur le site Internet de L'Atelier de Pratique pénale : <https://www.atelier-pratique-penale.fr/fr/>

Retrouvez L'Atelier de Pratique pénale sur les réseaux

LINKEDIN : L'Atelier de Pratique pénale



Pour toute information complémentaire sur le Certificat de Pratique pénale ou la Journée des Pénalistes : contact@atelier-pratique-penale.fr



INSCRIPTIONS : contact@atelier-pratique-penale.fr

